



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

logement décent

Question écrite n° 119102

Texte de la question

M. Michel Hunault interroge M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé du logement, sur le scandale des chambres de bonnes données en location à Paris souvent inférieures à 10 m² loi Carrez, sans sanitaires, sous les combles, difficiles d'accès en étage élevé et louées généralement à de jeunes étudiants qui sont dans l'obligation de se loger et donc aussi d'étudier dans des conditions indignes. En réponse, il lui demande s'il peut préciser les obligations qui pèsent sur les propriétaires, notamment en surface louée, mais aussi les normes de conformité des biens loués, les normes électriques, réseaux internet, et donc les normes de sécurité, les contrôles et sanctions en cas de manquement.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119102

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Logement

Ministère attributaire : Égalité des territoires et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 2011, page 10488

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)